

DEVELOPPEMENT L'UEMOA et les perspectives de création d'un marché régional des corps gras en Afrique de l'Ouest

Development Towards a regional market for fats and oils in Western Africa

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 9, Numéro 4, 199-205, Juillet - Août 2002, La filière

Auteur(s) : Robert HIRSCH, Agence Française de Développement 5, rue Roland-Barthes, 75598 Paris cedex 12.

Author(s) : Robert HIRSCH

Résumé : L'UEMOA, comme les autres pays d'Afrique de l'Ouest a perdu, depuis 50 ans, les fortes positions qu'elle détenait dans le commerce de l'arachide (huile & graines), des palmistes et de l'huile de palme. La Côte d'Ivoire fait exception et s'est hissée au 1er rang des exportateurs africains de corps gras. Abandonnant progressivement le marché européen, ce pays a développé des échanges réguliers avec plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest jetant ainsi les bases d'un futur marché régional en dépit de contraintes réelles.

Summary : The UEMOA, as the other countries of Western Africa, over the last 50 years, has lost the strong positions which it detained in the world market of groundnut (oil and seeds), palm kernels and palm oil. Côte d'Ivoire makes exception and reached the 1st rank of African exporters of fats and oils. Gradually abandoning the European market, this country developed regular exchanges with several countries of Western Africa, thus building the bases for a future regional market in spite of real constraints.

Mots-clés : Afrique de l'Ouest, UEMOA, échanges corps gras, huile de palme, huile d'arachides, graines, tourteaux et huiles végétales, importations d'Asie.

Keywords : Western Africa, UEMOA, fats and oils exports/imports, oil of palm, groundnut oil, oil seeds, cakes and vegetable oils, imports from Asia.

ARTICLE

Bref rappel historique

L'Afrique de l'Ouest fut, avant les indépendances des années 1960, une grande région exportatrice de graines oléagineuses, d'huiles végétales et de tourteaux. Le Nigeria (huiles de palme et d'arachide, amandes de palmistes), le Sénégal (huile et tourteaux d'arachide) et, dans une mesure moindre, le Bénin (amandes de palmistes) occupaient déjà des positions fortes sur un marché mondial des corps gras en pleine expansion, positions s'inscrivant dans les relations de type colonial entretenues avec les métropoles³.

Un demi-siècle plus tard, force est de constater une indéniable perte d'influence de ces pays sur leurs marchés oléagineux respectifs. Les causes de cette perte d'influence sont multiples, parmi lesquelles l'émergence de nouveaux producteurs particulièrement performants (Amérique latine pour le soja, Asie du Sud-Est pour les produits du palmier, Canada pour le colza) ; le renouveau d'un oléagineux tempéré longtemps délaissé, comme le colza ⁴, l'évolution des habitudes alimentaires (l'arachide perd du terrain face au tournesol et au colza) et du comportement des consommateurs qui, face à la substituabilité croissante des huiles végétales raffinées, privilégient désormais le prix et favorisent implicitement les cultures oléagineuses les plus productives et les plus compétitives, etc.

Confrontés à ces profondes mutations, les pays d'Afrique de l'Ouest ont soit délibérément abandonné leurs filières oléagineuses en les restreignant, avec plus ou moins de succès, à un simple rôle d'approvisionnement du marché local ⁵, soit ont choisi de les défendre envers et contre tout en essayant de les protéger des variations erratiques des cours mondiaux ⁶, à la fois par un système de prix garantis à la production et par une protection douanière renforcée (Sénégal). Mais, dans la plupart des pays, ces pratiques ont cessé dans les années 1980, au fur et à mesure que l'idéologie sous-jacente à l'ajustement structurel démontrait aux États non seulement qu'ils n'avaient plus les moyens financiers d'assumer de telles interventions, mais qu'ils devaient de surcroît se désengager de toute activité industrielle et commerciale en procédant sans tarder à la privatisation de leurs actifs. Ces réformes furent conduites durant les années 1990, à l'exception notable de la filière arachidière sénégalaise. Au terme de cette évolution, les exportateurs Ouest africains de corps gras avaient pratiquement disparu de la scène internationale ou ne conservaient que des parts de marché dérisoires ⁷.

Un seul pays d'Afrique de l'Ouest échappe à cette perte d'influence commerciale de l'Afrique : la Côte d'Ivoire. La création, dans ce pays, dès le début des années 1960, d'une filière palmier à huile, conjonction d'un fort volontarisme des autorités politiques et de l'octroi de moyens financiers importants, a suscité beaucoup d'espoirs malheureusement déçus, une quinzaine d'années plus tard (1978), par le coup d'arrêt brutal donné aux programmes de plantation. Ce manque de continuité, particulièrement préjudiciable à une bonne gestion des cultures pérennes, et surtout l'absence d'une vision stratégique à long terme des composantes de la demande oléagineuse ont fortement réduit les espoirs placés dans cette filière. On verra cependant, en dépit des occasions perdues et même si son dynamisme est, pour l'heure, sérieusement amoindri, que la Côte d'Ivoire reste malgré tout l'un des derniers exportateurs significatifs de corps gras d'Afrique de l'Ouest et même du continent dans son ensemble. À ce titre, elle constitue le socle sur lequel un véritable marché régional des corps gras pourrait se développer. Et cette perspective paraît d'autant plus plausible qu'après avoir privilégié la « grande exportation » vers l'Europe vestige de relations de type colonial les entreprises ivoiriennes se sont intéressées très tôt au marché sous-régional dont la demande est d'autant plus dynamique que les niveaux de consommation, particulièrement dans les pays sahéliens, sont parmi les plus bas du monde. En cela, la RCI se distingue du Sénégal, autre exportateur traditionnel d'Afrique de l'Ouest, mais sans liens commerciaux d'envergure avec son « hinterland ».

Le mouvement d'intégration par les échanges commerciaux peut sembler *a priori* incompatible avec une certaine forme de « balkanisation » de la sous-région. En revanche, le rapprochement entre la CEDEAO (qui regroupe l'ensemble des 16 pays d'Afrique de l'Ouest) et l'UEMOA est en cours et même s'il aboutit moins vite que prévu, il permettra aux entreprises de concrétiser les acquis des nombreuses réunions, souvent élargies à l'Afrique centrale, consacrées au développement des

échanges de corps gras et organisées soit par l'APROMA et l'ADPH, soit par le groupe oléagineux de la CMA/AOC⁸. Une prise de conscience de la nécessité de travailler ensemble se manifeste également chez les industriels qui découvrent les vertus du « lobbying » et de l'union, par exemple face aux aides alimentaires en huiles végétales qui peuvent perturber les marchés nationaux et régionaux⁹. Sans aller jusqu'à affirmer que les conditions de l'émergence d'un véritable marché intérieur des corps gras sont d'ores et déjà réunies, on peut espérer que l'élimination progressive des principales contraintes rend plausible une telle perspective. D'autant que les besoins actuels et futurs en corps gras de la sous-région sont considérables et que les potentialités ne sont pas toujours bien réparties.

L'objet de cet article est d'essayer d'apprécier quantitativement et qualitativement l'évolution récente des échanges de corps gras sous différentes formes : graines, huiles et tourteaux. Dans un premier temps, on examinera les exportations, les importations et les soldes des échanges de corps gras des pays de l'UEMOA (hors Guinée-Bissau), à la fois par produit et par pays en faisant référence, autant que faire se peut, aux autres pays de la sous-région. Ensuite, grâce aux statistiques nationales plus détaillées, on analysera l'origine et la destination de ces échanges, ce qui permettra de préciser les zones vis-à-vis desquelles l'UEMOA est excédentaire ou déficitaire, avec en particulier une appréciation de la « menace asiatique ». Enfin, une analyse de l'évolution des échanges intra-UEMOA de 1994 à 1999, c'est-à-dire au lendemain de la dévaluation, sera effectuée.

Les exportations

Pour les graines, les amandes de karité, produit de cueillette de la partie soudano-sahélienne de l'UEMOA, ont été détrônées par les graines de coton sans lesquelles les exportations de l'UEMOA seraient en forte baisse depuis 1980. Les palmistes, très recherchés par les savonniers locaux, ne représentent plus qu'un volume dérisoire.

Par pays, en dehors du Bénin qui, grâce aux graines de coton, assure les 2/3 des exportations et du Niger qui a cessé ses exportations depuis longtemps, les cinq autres pays ne représentent que des tonnages faibles compris entre 10 et 20 000 tonnes par an.

Pour les huiles et les concrets, l'essentiel des exportations de l'UEMOA repose sur l'arachide, le palme, les palmistes et le coprah qui, ensemble, représentent plus de 97 % des volumes. Les positions relatives de ces quatre huiles varient peu au fil des années. En revanche, on notera que l'huile de coton, 3^e huile produite dans l'UEMOA, n'est pratiquement jamais exportée et ne fait l'objet que d'échanges frontaliers occasionnels entre huileries dépendant ou non des sociétés cotonnières. Quant au beurre de karité, les exportations sont en perte de vitesse et n'atteignent pas 1 % des volumes de corps gras exportés.

Les exportations d'huiles de l'UEMOA sont largement dominées par la Côte d'Ivoire (60 à 85 % des exportations annuelles), grâce au palmier, au palmiste et au coprah, et par le Sénégal (10 à 40 %). Comme on le verra, ce pays essaie de maintenir, au prix d'une stratégie complexe, un flux d'exportations d'huile brute d'arachide vers l'Europe. Mali (avec un peu d'huile d'arachide) et Bénin (avec l'huile de palme en nette régression) complètent l'offre d'huiles à l'exportation, les trois derniers pays étant absents.

Enfin, pour les tourteaux, tous les pays disposant d'une ou plusieurs huileries de graines en activité sont présents à l'exportation. Si l'arachide, dont la production est particulièrement fluctuante au Sénégal, a été détrônée par le coton, ces deux produits assurent 80 % des exportations de tourteaux de l'UEMOA, coprah et palmistes se partageant le solde au bénéfice quasi exclusif de la Côte d'Ivoire et du Bénin.

Produits à faible valeur ajoutée, les tourteaux sont ainsi exportés à hauteur de 90 à 95 % par les pays côtiers, les pays enclavés préférant, avec succès d'ailleurs, les commercialiser sur leurs marchés intérieurs sous forme d'aliments du bétail (Mali, Burkina). Durant la période 1994/1999, les tourteaux représentent de 27 à 42 % des volumes de corps gras exportés, mais seulement 8 à 16 % des valeurs.

Si l'on essaie de situer maintenant l'UEMOA par rapport aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, on constate que l'effondrement des exportations du Nigeria (arachide et palme) permet à l'Union de réaliser plus de 80 % des exportations Ouest africaines d'huiles végétales (contre 40 % au début des années 1960), mais cette performance profite exclusivement à la Côte d'Ivoire qui assure désormais 50 % des exportations d'Afrique de l'Ouest (contre 0,3 %, une trentaine d'années auparavant). Hormis le cas ivoirien, il faut reconnaître que les exportations de l'Afrique de l'Ouest, toutes zones confondues, ont subi, depuis les années 1960, une forte régression et s'inscrivent à contre-courant de l'évolution du marché mondial dont les volumes exportés ont été multipliés par 12.

Les importations

Il n'est pas inutile de rappeler qu'au début des années 1960, le premier importateur de l'UEMOA (et de la CEDEAO) était la Côte d'Ivoire, avec 4 700 tonnes par an, devant le Ghana et la Sierra Leone. Tous les autres pays d'Afrique de l'Ouest importaient chacun moins de 1 000 tonnes par an. Les corps gras végétaux les plus fréquemment importés étaient l'huile de palme, la margarine, l'huile d'arachide et l'huile de soja, mais les volumes demeuraient insignifiants. L'huile de coton, les huiles lauriques (coprah et palmistes) et les huiles de colza et de tournesol étaient pratiquement inconnues dans la sous-région. Avec seulement 7 200 tonnes d'huiles importées (16 000 pour la CEDEAO), l'UEMOA était donc encore largement excédentaire pour chacun des principaux corps gras et particulièrement pour l'huile d'arachide¹⁰.

À la fin des années 90, les importations d'huiles végétales de l'UEMOA ont été multipliées par 20 et dépassent 140 000 tonnes, tandis que les pays hors UEMOA connaissent une évolution similaire, leurs importations annuelles passant de 9 000 à 154 000 tonnes durant le même laps de temps.

Le Sénégal, pour maintenir un flux d'exportations d'huile brute d'arachide, importe désormais plus de 100 000 tonnes d'huiles végétales par an, soit 33 % des importations de l'Afrique de l'Ouest. Celles-ci, sur 30 ans, croissent de plus de 9 % par an. Le phénomène est général dans la sous-région et n'épargne que la Côte d'Ivoire et le Ghana (+ 2,2 et + 2,6 % l'an respectivement) qui sont aussi les deux pays qui ont développé le palmier à huile et disposaient des potentialités pour le faire.

Le Mali, grâce au développement du coton et au maintien d'une petite production d'huile d'arachide, est le pays de l'UEMOA (et de l'Afrique de l'Ouest) qui importe le moins d'huiles végétales (1 166 tonnes, destinées pour l'essentiel à la savonnerie).

Par type d'huile importée, on observe que si l'huile de palme voit sa part chuter de 49 à 29 % du tonnage d'huiles végétales importées par l'UEMOA, elle augmente cependant fortement en valeur absolue et se trouve désormais présente dans tous les pays de l'Union, y compris dans ceux qui ne consommaient pas ce produit. Elle représente de surcroît, à l'exception du Sénégal, 40 à 89 % des importations en volume. Mais cette huile, du moins sous sa forme raffinée, est concurrencée par l'huile de soja, sous l'influence du Sénégal, et par l'huile de colza. Cette dernière, souvent la moins chère des « huiles majeures » ou la plus subventionnée, ce qui revient au même est d'ailleurs la seule huile végétale importée présente dans les seize pays de la CEDEAO. Ensemble, colza, palme et soja représentent 90 à 95 % des importations d'Afrique de l'Ouest. On doit cependant signaler, immédiatement derrière ces huiles majeures, la place qu'occupe la margarine dont la consommation se généralise dans les pays de la CEDEAO, à l'instar de l'Afrique centrale.

En revanche, arachide et coton 2^e et 3^e huiles produites en Afrique de l'Ouest ne sont plus importées qu'en très faible quantité (0,8 % des importations totales en 1994/1999). Coût généralement trop élevé pour la première et absence de surplus exportables pour la seconde expliquent cette situation qui n'est donc paradoxale qu'en apparence.

Même si elles ne sont pas comptabilisées en tant qu'importations commerciales, les aides alimentaires en huiles végétales existent dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et ont pu atteindre et dépasser 27 000 tonnes par an. Relevant de l'aide budgétaire davantage que de l'aide alimentaire *stricto sensu*, cette huile est fournie principalement par les États-Unis, par l'Union européenne et par le Programme alimentaire mondial. Représentant 3,7 (UEMOA) à 10,7 % (hors UEMOA) des importations commerciales en volume, cette huile est en principe revendue à des prix compatibles avec ceux du marché libre (dans les pays sahéliens, l'opération est d'ailleurs souvent exécutée par l'huilerie locale), mais des « bavures » ont été signalées dans certains pays comme le Burkina ou le Bénin. De fait, l'arrivée de 4 000 tonnes d'huile alimentaire sur un marché dont la capacité d'absorption mensuelle n'excède pas 2 000 tonnes peut poser de sérieux problèmes d'écoulement à l'industriel local et surtout perturber l'équilibre fragile des prix. Quinze des 16 pays de la CEDEAO reçoivent plus ou moins régulièrement des huiles végétales, au titre de l'aide, même lorsqu'ils sont excédentaires et exportateurs nets. Si cette aide peut paraître justifiée pour les pays ayant connu une guerre civile ¹¹, elle l'est sans doute moins pour des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Bénin.

Le solde des échanges

Le rapprochement entre exportations et importations par type d'huile et par pays, à plus de 40 ans d'intervalle, met en évidence le poids de l'arachide dans l'UEMOA et du palmier dans les pays hors UEMOA. Largement excédentaires dans les années 1960, ces deux zones n'ont alors que quelques poches de déficit déjà entrevues (Côte d'Ivoire et Ghana), parfois liées à l'absence de potentialités

oléagineuses avérées (Cap Vert, Mauritanie), mais rarement d'une grande ampleur. Par type de corps gras, seules la margarine et l'huile de soja, non produites dans la sous-région ou produites en quantité insuffisante, génèrent des déficits qui demeurent modestes et circonscrits à quelques pays.

À la fin des années 1990, si le solde des échanges reste positif dans l'UEMOA, en particulier grâce à la Côte d'Ivoire, il devient négatif hors UEMOA (à l'exception du Ghana). Quatre pays de l'UEMOA importent désormais plus d'huiles qu'ils n'en produisent (8 sur 9 dans le reste de l'Afrique de l'Ouest), y compris le Sénégal dont les exportations d'huile d'arachide, en valeur, n'assurent plus que très irrégulièrement la couverture des importations d'huiles de soja, de colza ou de palme nécessaires à la satisfaction des besoins intérieurs. Sur la période analysée (1994-1999), un déficit sur les échanges d'huiles est observé 4 années sur 6, sans être compensé par les exportations de tourteaux.

Au sein de l'UEMOA, les quatre filières traditionnellement exportatrices (arachide, palme, palmistes, coprah) restent excédentaires et, à l'exception de la première, améliorent leurs performances. Ce qui n'est pas le cas de l'huile de coton, auto-consommée comme on l'a vu et ne faisant pas l'objet d'échanges réguliers. Les déficits en « huiles tempérées » qui s'alourdissent (soja) ou apparaissent (colza, tournesol) sont dus, pour l'essentiel, à la stratégie du Sénégal et n'affectent que ce pays.

Hors UEMOA, la dégradation des échanges est beaucoup plus marquée puisque, seules, les huiles de palmistes et d'arachide dégagent encore de modestes excédents. Les importations d'huile de palme, dont le Nigeria fut, rappelons-le, le premier exportateur mondial, excèdent désormais les exportations des 9 pays hors UEMOA et, dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest ne contribue plus au commerce portant sur cette huile qu'à hauteur de 0,01 % des échanges mondiaux.

Si, à ce stade, les données utilisées sont trop globales pour permettre de déterminer l'origine ou la destination et donc d'identifier les flux intra-régionaux, entre pays de l'UEMOA ou entre pays de l'Union et le reste de la CEDEAO, le traitement des statistiques nationales détaillées autorisera, comme on le verra plus loin, une analyse plus fine des échanges aussi bien de l'UEMOA qu'au sein de l'Afrique de l'Ouest.

Pour conclure sur les échanges, on peut signaler la baisse sensible du poids économique des corps gras dans l'UEMOA et dans la CEDEAO depuis les années 1960. L'UEMOA a ainsi augmenté de seulement 50,6 % ses exportations de corps gras en valeur, alors que, durant la même période, ses exportations totales augmentaient de 1 309 %. Si l'Union fait mieux que le reste de l'Afrique de l'Ouest dont les exportations diminuent en valeur absolue et en valeur relative elle ne peut empêcher ses importations de corps gras de croître de plus de 4 500 % en une trentaine d'années, soit un taux double de celui de ses importations totales.

L'autre élément à retenir est la diminution sensible du poids relatif des corps gras dans les échanges extérieurs. Si, en 1961/1965, les exportations de graines, d'huiles et de tourteaux représentaient encore 28,7 % des exportations totales de l'UEMOA (24,5 % pour la CEDEAO dans son ensemble), ce pourcentage tombe à 3,1 % en 1994/1998. Pour les importations, la situation est inversée : de 0,4 % des importations totales, elles passent à 1,5 % en 1994/1998. Peut-être trouve-t-on dans ces quelques chiffres (et dans la marginalisation des filières oléagineuses qu'ils suggèrent) la meilleure explication du peu d'intérêt porté aux corps gras d'origine végétale par les pays concernés.

Les échanges intra-régionaux

L'une des justifications implicites de la création de l'UEMOA était la volonté affichée de renforcer l'intégration économique entre les États membres en créant un espace économique appliquant un même dispositif de protection à ses frontières. S'il est prématuré d'apprécier, en 2002, l'impact de l'introduction du tarif extérieur commun (TEC mis en place à partir de janvier 2000 à des rythmes différents selon les pays), on peut faire un point détaillé sur l'état des échanges de graines, d'huiles et de tourteaux de 1994 à 1999 entre les 7 pays de l'Union à partir des statistiques nationales. Celles-ci, présentant l'avantage d'indiquer les origines et les destinations nous permettra ainsi de proposer une image précise du degré d'intégration à la veille de l'harmonisation de la protection douanière.

Pour mesurer le degré d'intégration, du seul point de vue des corps gras, un « coefficient d'intégration » a été calculé pour chacun des 7 pays, coefficient représentant le ratio entre les échanges en volume ¹² provenant et à destination des pays de l'UEMOA et les échanges totaux de corps gras. Plus le ratio sera élevé et s'approchera de 100 %, plus on sera en droit de juger élevé le niveau d'intégration au reste de l'Union du pays concerné.

Le *tableau 1* résume les valeurs calculées de ce coefficient d'intégration des 7 pays et de l'Union pour la période 1994/1999.

Deux pays se distinguent par la faiblesse de leur intégration au reste de l'Union : le Bénin et surtout le Sénégal. Pour le premier, longtemps autosuffisant et/ou ne disposant que de faibles excédents, le développement récent et à grande échelle des exportations de graines de coton est l'une des causes principales de la faible intégration au reste de l'UEMOA. Le tropisme nigérian n'est pas non plus étranger à cette situation, au même titre que la position excentrée par rapport au centre de gravité de l'Union. Pour le Sénégal, les raisons de la faible intégration déjà entrevues se situent à la fois au niveau de la nature des exportations, centrées sur des produits arachidières ayant perdu leur marché en Afrique de l'Ouest et au niveau d'une demande intérieure en huile végétale dont le volume est tel qu'aucun des pays de l'UEMOA ne paraît en mesure de la satisfaire dans des conditions satisfaisantes de prix, de qualité et de délai. De par sa position géographique, à la fois excentrée et ouverte sur le monde, ou en raison de l'ancienneté des relations commerciales tissées avec l'Europe, le Sénégal ne semble pas non plus avoir très activement cherché à retrouver les parts de marché qu'il détenait avant les indépendances dans les autres pays de l'Union.

Pour le Togo et la Côte d'Ivoire, pays côtiers disposant de surcroît de frontières communes avec d'autres pays de l'Union, le coefficient d'intégration est en forte hausse pour le premier (il passe de 26,1 à 71,2 % durant la période analysée), dont le volume des échanges est cependant le plus faible des 7 pays. Pour la Côte d'Ivoire, « leader » incontesté des corps gras dans l'UEMOA, le coefficient est en hausse plus modérée. Longtemps importateur modeste, ce pays exporte une gamme diversifiée de produits oléagineux allant des huiles non alimentaires (huiles lauriques) et des tourteaux (coprah, coton et palmistes), aux huiles brutes (huile de palme brute) dont le marché se situe davantage en Europe que dans la sous-région. En revanche, la Côte d'Ivoire réalise d'excellentes performances à l'exportation avec son huile de palme raffinée dont la notoriété dans toute l'Afrique de l'Ouest (hors Nigeria) est particulièrement forte (huile « Dinor »). Présente dans tous les autres pays de l'Union, et particulièrement au Niger, devenu en quelque sorte un marché captif, la Côte d'Ivoire est aussi le seul pays ¹³ à présenter un solde largement et constamment positif vis-à-vis du reste de l'UEMOA (de l'ordre de 22 milliards de FCFA en 2001), aussi bien en volume qu'en valeur. Avec un coefficient

d'intégration compris entre 17,7 à 42,7 %, on peut considérer qu'elle joue pleinement son rôle de pourvoyeur de corps gras du reste de l'Union dans la triple limite du niveau de la demande solvable des autres pays, des facilités de transport et de la concurrence des industries locales des corps gras (Mali et Burkina principalement). Autre signe du renforcement de l'intégration régionale, depuis 1997 la Côte d'Ivoire exporte davantage d'huiles végétales vers l'Afrique de l'Ouest que vers l'Europe¹⁴.

Les trois derniers pays, sahéliens et enclavés, présentent des coefficients d'intégration très élevés tout au long de la période : 40 à 84 % pour le Burkina, 41 à 87 % pour le Mali et 53 à 84 % pour le Niger. Ces pays, dont l'industrie nationale oléagineuse soit n'existe plus (Niger), soit éprouve des difficultés à s'imposer sur son propre marché¹⁵ sont en fait situés dans la zone d'influence commerciale de la Côte d'Ivoire et leur intégration est en quelque sorte imposée par la géographie. Ils sont tous les trois régulièrement déficitaires vis-à-vis du reste de l'Union (en moyenne de 1,5 à 10 milliards de FCFA pour la période étudiée).

Enfin, l'UEMOA, dans son ensemble, affiche un coefficient d'intégration compris entre 12 et 25 %, ce qui est moyen. Ce coefficient est fortement influencé par celui de la Côte d'Ivoire, qui assure la moitié des échanges intra-régionaux, et par ceux des pays excentrés et faiblement intégrés que sont le Bénin et le Sénégal. Sans ces 2 pays, le coefficient d'intégration de l'Union se hisserait entre 25 et 48 %, ce qui permet, pour conclure sur ce point, d'affirmer que, du point de vue des produits oléagineux et avant la mise en place du TEC, l'UEMOA présentait les caractéristiques d'une intégration relativement avancée¹⁶ bénéficiant de réelles complémentarités entre certains des États membres.

Avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire avec les pays CEDEAO non UEMOA, les échanges sont plus irréguliers et semblent relever davantage d'un commerce de proximité. L'observation des 6 années de statistiques douanières nationales permet ainsi de mettre en évidence, les principaux axes d'échanges qui, pour les oléagineux, sont soit durables (Côte d'Ivoire/Ghana, Ghana/Burkina et Sénégal/ Mauritanie), soit occasionnels (Bénin/Nigeria ou Côte d'Ivoire/Guinée). La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont régulièrement excédentaires vis-à-vis des pays de la CEDEAO, de près de 4 milliards de FCFA par an pour la première et de plus de 2 milliards pour le Sénégal. Ce dernier se révèle ainsi comme étant davantage intégré, par ses échanges oléagineux, à la CEDEAO qu'à l'UEMOA. Les autres pays n'entretiennent que des relations très ponctuelles du moins si l'on s'en tient aux statistiques officielles ; c'est ainsi le cas du Bénin avec une exportation exceptionnelle (et restée sans suite) de près de 50 000 tonnes de graines de coton vers le Nigeria en 1998. Sans doute les producteurs de corps gras de l'UEMOA n'exploitent-ils pas suffisamment le potentiel d'exportation que représente ces pays de la CEDEAO qui, à l'exception du Ghana, devraient voir se creuser leurs déficits en huiles végétales.

Les échanges avec le reste du monde

C'est avec l'Union européenne que l'UEMOA entretient les relations commerciales les plus régulières et les plus intenses. À la fois premier client et premier fournisseur de l'UEMOA, l'Europe fournit, toujours durant la période 1994/1999, 34 à 48 % de la valeur des importations des 7 pays, principalement sous forme d'huiles alimentaires raffinées et de margarines. Elle reçoit en échange 57 à 82 % des exportations de l'Union sous forme d'huiles brutes, de graines et de tourteaux. Il est à remarquer que l'UEMOA est, tout au long de la période, largement excédentaire vis-à-vis de l'Europe,

même si le solde fortement influencé par les cours mondiaux est en baisse sensible (+ 76 Mds FCFA en 1994, + 29 Mds FCFA en 1999).

Hors Afrique et Union européenne, les soldes en valeur vis-à-vis des principales régions du monde, avec lesquelles l'UEMOA échange des produits oléagineux, sont positifs avec l'Afrique du Nord/Moyen-Orient (entre + 12 et + 20 Mds FCFA) et négatifs avec l'Amérique du Nord (1,5 à 11 Mds FCFA) et l'Amérique du Sud (1,5 à 8 Mds FCFA). Concernant l'Asie dont la menace, pour la survie des productions oléagineuses ouest-africaines semblait encore particulièrement forte dans les années 80, aucune des sombres prédictions ne semble, à ce jour, s'être réalisée. Ainsi, le Togo, alors présenté comme le « cheval de Troie » de l'huile asiatique dans la sous-région, n'est-il resté qu'un importateur extrêmement modeste de corps gras de cette partie du monde : 734 tonnes de 1994 à 1999, dont seulement 248 d'huile de palme ¹⁷. Globalement, si l'on analyse la position de chacun des 7 pays de l'UEMOA vis-à-vis de l'Asie, on observe que c'est le Sénégal ¹⁸ qui est à l'origine d'une fraction importante du déficit, en volume comme en valeur, de l'UEMOA vis-à-vis de l'Asie. Mais ce déficit, compris entre 1,8 et 6,3 Mds FCFA, reste modeste et provient davantage de l'asymétrie des échanges avec l'Asie que d'importations excessives en provenance de ce continent. De fait, il est facile à comprendre que les produits du palmier, qui constituent l'essentiel des exportations de l'UEMOA, peuvent difficilement s'imposer sur le continent asiatique face aux productions malaisiennes et indonésiennes. Plus inquiétant, en revanche, semble être le déficit en corps gras vis-à-vis de l'Asie de pays enclavés comme le Mali, le Niger ou le Burkina. Car ce déficit signifie, sans ambiguïté, que de l'huile végétale alimentaire d'origine asiatique peut arriver dans les points de vente sahéliens à des prix compétitifs non seulement avec ceux du producteur national (lorsque celui-ci existe encore), mais également avec l'huile d'origine UEMOA (en fait ivoirienne). Si pour l'heure, le marché de l'UEMOA est de peu d'intérêt pour les exportateurs asiatiques ¹⁹, il pourrait en être autrement à plus long terme. Cela justifierait, par exemple, qu'une certaine vigilance soit requise de la part des services compétents, à commencer par la mise en place d'un suivi attentif des importations, et que l'avenir de la production oléagineuse soit envisagé, dans un contexte véritablement régional, avec des ambitions renouvelées. Pour illustrer cette crainte, il suffit d'observer l'évolution récente des échanges ivoiriens de corps gras avec l'Asie. Le *tableau 2* suivant résume ces échanges pour la période 1994/2001.

Il montre à la fois une forte croissance du déficit ivoirien vis-à-vis de l'Asie et la fragilité de l'économie oléagineuse ivoirienne, pourtant la plus solide, en apparence, de toute l'Afrique de l'Ouest.

Provenant essentiellement des importations d'huile brute de palme de Malaisie et d'Indonésie, le déficit ivoirien s'explique tout d'abord par la stagnation de la production intérieure qui ne croît plus et bute depuis déjà une douzaine d'années sur la barre des 300 000 tonnes. Compte tenu aussi bien des besoins intérieurs, alimentaires ou industriels, que de la demande régionale en forte hausse ou de la stagnation des autres productions oléagineuses (coton, coprah et naturellement palmistes), le recours à ces importations en provenance d'Asie n'est pas surprenant, même de la part du 1^{er} exportateur africain de corps gras.

L'un des effets de cette nouvelle dépendance pourrait être la remise en cause du rôle auquel la Côte d'Ivoire pourrait prétendre sur un futur marché régional ouest africain des corps gras dont l'UEMOA pourrait être l'embryon. Sauf si l'immobilisme actuel qui semble avoir gagné tous les acteurs

impliqués (sociétés privatisées, organisations de planteurs et surtout tutelles techniques et administratives des filières oléagineuses et bailleurs de fonds potentiels) peut enfin être surmonté.

Notes :

¹ UEMOA : Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest. Héritière à la fois de la CEAO et de l'UMOA, cette Union regroupe les 8 pays de la zone franc en Afrique de l'Ouest, dont la Guinée-Bissau (qui n'est pas prise en compte dans les analyses rétrospectives). Ces pays sont également membres de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) qui poursuit des objectifs similaires à l'échelle de toute l'Afrique de l'Ouest.

² Cet article s'inspire du chapitre consacré aux échanges de corps gras en Afrique de l'Ouest d'un rapport intitulé « Les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation ? », AFD, avril 2002. Les nombreuses annexes statistiques de ce rapport ne sont pas reprises ici. Les conclusions du même rapport feront l'objet d'un nouvel article dans un prochain numéro d'OCL.

³ Les graines oléagineuses étaient ainsi exportées de préférence en l'état pour alimenter les industries européennes de la trituration.

⁴ Qui était encore, au début du xx^e siècle, le premier oléagineux consommé dans le monde.

⁵ C'est ainsi que l'arachide est redevenue une culture vivrière dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

⁶ Qui, particulièrement pour les corps gras, se signalent par une très forte « volatilité » : des variations inter annuelles supérieures à 100 % (pour les hausses) et à 60 % (pour les baisses) ne sont pas rares.

⁷ Le Sénégal peut certaines années revendiquer le titre de 1^{er} exportateur mondial d'huile d'arachide, mais celle-ci non seulement a vu ses exportations baisser de 3 % en 40 ans, mais ne représente plus que 2 % des exportations d'huile de palme, contre 46 % dans les années 1960.

⁸ APROMA : Association des produits à marché, association internationale de droit belge soutenue par l'Union européenne et très active dans la promotion des échanges régionaux de corps gras jusqu'à sa disparition en 1999 ; ADPH : Association pour le développement du palmier à huile en Afrique, basée à Abidjan ; CMA/AOC : conférence des ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du centre, créée à l'initiative du Sénégal en 1991.

⁹ On peut signaler à cet égard la création en 2000 de l'AIFO (Association des industriels de la filière oléagineuse de l'UEMOA) qui reflète cette prise de conscience.

¹⁰ Même le Niger exportait encore plus de 4 000 tonnes par an (1961/1965).

¹¹ Liberia et Sierra Leone, qui sont dans ce cas, ont ainsi reçu certaines années plus de 50 % de l'aide totale.

¹² Le résultat serait analogue avec les valeurs.

¹³ Le Sénégal peut être, occasionnellement, dans la même situation.

¹⁴ Au début des années 1990, l'UE absorbait encore plus de 75 % des exportations ivoiriennes (huiles, graines et tourteaux) et l'Afrique de l'Ouest, moins de 20 % ; selon les derniers chiffres disponibles pour 2001, la part de l'Europe serait tombée à 38 % (61 % pour la CEDEAO).

¹⁵ C'est notamment le cas au Burkina où la Nouvelle CITEC, implantée à Bobo Dioulasso, a des difficultés à s'imposer sur le marché de la capitale où elle est concurrencée par les importations de Côte d'Ivoire, du Ghana et... d'Asie.

¹⁶ Surtout si on compare les corps gras aux céréales et en particulier au riz dont l'intégration est très en retard, malgré le noyau que constitue l'Office du Niger au Mali.

¹⁷ Qui ne compensent même pas la chute de la production nationale.

¹⁸ Avec surtout des importations de corps gras industriels pour la savonnerie.

¹⁹ Plus intéressés par des pays comme l'Inde, le Pakistan ou la Chine qui ont importé, ensemble, 6,8 millions de tonnes d'huile de palme en 2001 et devraient en importer plus de 7 millions de tonnes en 2002.

²⁰ Ainsi, en 1961/1963, la France importait 495 000 tonnes d'arachides décortiquées et 120 000 tonnes d'huile d'arachide. Trente-cinq ans plus tard, ces importations sont tombées à 49 000 tonnes de graines (84 %) et à 74 000 tonnes d'huile (38 %). Durant la même période, la consommation française d'huile d'arachide est passée de 4,7 à 1,1 kg par tête et par an, soit 77 % (sources : FAOSTAT et Douanes françaises).

²¹ Nous pensons naturellement à BLOHORN du groupe UNILEVER, en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

Du bilan qui vient d'être rapidement effectué, il ressort que la zone UEMOA ne présente, sur le plan des corps gras, aucune homogénéité. Structures de production, poids relatif des échanges dans les disponibilités et habitudes de consommations confortent ces différences qui font que les 7 pays sont certes complémentaires, mais souvent aussi concurrents. C'est ainsi que les huileries de coton sahéliennes du Burkina ou du Mali sont très dépendantes de la production de coton graine (divisée par 2 au Mali en 2000, par suite d'un mouvement d'humeur des organisations paysannes) et surtout sous la menace directe des huileries ivoiriennes déjà présentes sur ces marchés.

Deux pays Côte d'Ivoire et Sénégal dominent largement les filières oléagineuses de la zone, même si les stratégies commerciales de leurs principaux opérateurs diffèrent sensiblement. La première met à profit ses surplus pour renforcer sa présence sur les marchés de la sous-région, alors que le second, quasiment absent de ces marchés, continue à privilégier l'exportation vers l'Europe et subit, *ipso facto*, la désaffection des consommateurs de ce continent pour l'huile d'arachide ²⁰ et, accessoirement, la concurrence de l'Argentine ou du Soudan.

Longtemps dominées par des sociétés publiques peu efficaces, de surcroît confinées dans la réalisation d'objectifs d'autosuffisance, manquant d'ambition et sans vision stratégique, les industriels des filières oléagineuses n'ont généralement pas fait, à une exception près ²¹, la preuve du

dynamisme qui leur aurait permis de mieux s'insérer dans un marché régional ou mondial en pleine expansion. En fait, dans la majorité des cas, les tutelles des sociétés publiques ne jouaient pas leur rôle et la vague de privatisations des années 1990, consécutive au désengagement des États et à la libération des échanges et des prix n'a ni modifié fondamentalement les positions des différents acteurs, ni suscité une relance effective des filières oléagineuses. Certaines enquêtes récentes ont même montré que les petits planteurs de palmier, dont l'encadrement s'est singulièrement distendu depuis le retrait des sociétés publiques, utilisaient de plus en plus fréquemment du matériel végétal « tout venant », ce qui risque, à terme, de contrarier la nécessaire augmentation des rendements actuels.

Dans le cas du palmier à huile, les repreneurs des sociétés publiques, confrontés au vieillissement des plantations ont souvent accordé la priorité à la rénovation de l'outil industriel (huileries) avant de replanter. C'est en partie ce qui explique que 5 ans après les privatisations, il soit toujours difficile d'apprécier l'impact de ce vaste mouvement de privatisation. Tous les opérateurs de ces filières, y compris ceux, enclavés, qui attendaient beaucoup de la protection géographique, découvrent cependant que la concurrence internationale n'est plus un concept abstrait et qu'elle est désormais présente à leur porte. À voir la présence régulière de produits indonésiens (huile de palme en bouteille et savons) chez les commerçants de Ouagadougou à des prix très compétitifs, on comprend leur inquiétude. À leur décharge, il faut reconnaître que le processus de privatisation est souvent à peine achevé et n'a pu encore agir pleinement sur l'offre d'oléagineux pérennes et/ou annuels. Dans le même sens, l'ouverture des frontières et l'introduction du tarif extérieur commun sont trop récents pour être jugées, puisque l'harmonisation fiscale y compris la TVA, les droits d'accise et la fiscalité pétrolière se poursuivait toujours en 2001.

Il n'en demeure pas moins que l'UEMOA se trouve à un tournant, que l'après Lomé risque de transformer l'Union en zone largement ouverte aux exportations européennes, américaines et asiatiques, alors que ses propres productions risquent d'être de moins en moins concurrentielles, si un effort d'amélioration de leur compétitivité n'est pas entrepris, là où il peut porter ses fruits rapidement. Et ce n'est pas en se retranchant derrière un discours sur l'autosuffisance en corps gras sur une base nationale ou régionale que les choses changeront. Non seulement un tel discours est aussi archaïque que démagogique, mais il ne semble pas prendre en compte le caractère irréversible de l'ouverture sur le monde des filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest.

Illustrations



Photo. Les pays membres de l'UEMOA.

Tableau 1. Coefficient d'intégration des pays de l'UEMOA à travers les échanges de corps gras (en %).

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Bénin	1,5	2,2	1,5	3,6	5,8	4,1
Burkina	79,9	73,7	81,5	76,3	39,9	84,0
Côte d'Ivoire	17,7	17,8	20,8	42,7	36,1	29,1
Mali	35,3	41,1	59,4	86,8	62,5	86,7
Niger	83,6	66,2	59,6	59,5	53,0	70,0
Sénégal	6,9	1,6	3,4	1,4	1,6	2,6
Togo	26,1	21,9	26,9	38,5	68,6	71,2
UEMOA	13,6	11,6	13,1	24,7	20,5	18,3

Sources nationales.

Tableau 2. *Échanges de corps gras entre l'Asie et la Côte d'Ivoire.*

Année	Exportations		Importations		Solde	
	M FCFA	1 000 tonnes	M FCFA	1 000 tonnes	M FCFA	1 000 tonnes
1994	35,3	0,01	93,7	0,18	- 58,4	- 0,17
1995	31,4	0,02	1 605,6	4,42	- 1 574,2	- 4,40
1996	39,4	0,03	302,1	0,52	- 262,7	- 0,49
1997	23,9	0,01	5 958,2	16,80	- 5 934,3	- 16,79
1998	68,7	0,17	2 920,2	6,97	- 2 851,5	- 6,80
1999	19,8	0,04	5 631,5	16,26	- 5 611,7	- 16,23
2000	19,1	0,02	3 760,3	13,99	- 3 741,3	- 13,96
2001	21,7	0,01	8 980,8	35,76	- 8 959,2	- 35,75

Source : Douanes ivoiriennes.